

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 Mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 19 Mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme Maryvonne GUIBOUT.

Étaient présents : Mme Maryvonne GUIBOUT, Mr Jacky LEBRETON, Mme Sylvie HÉLIE, Mme Isabelle LEMARIÉ, Mme Angélique LEBRETON, Mr Eric MARAIS, Mr Vincent MEYER.

Étaient absents excusés : Mr Gilles MAUDUIT (donne pouvoir à Mr Vincent MEYER), Mr Jean-Michel FEAUVEAU (donne pouvoir à Mr Eric MARAIS), Mme Cassandre BRIAND (donne pouvoir à Mme Maryvonne GUIBOUT), Mr Benoit MACKIEWICZ (donne pouvoir à Mr Jacky LEBRETON).

Mme Isabelle LEMARIÉ a été élue secrétaire.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Marché GOBE DELARUE – Lot 06 – Plâtrerie – Menuiseries intérieures – Autorisation de sous-traitant

La Société GOBE DELARUE, titulaire du marché plâtrerie – Menuiseries intérieures, souhaite confier en sous-traitance les travaux d'enduit à la SARL PIERRE François.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le sous-traitant proposé pour un montant de 2 906 € HT ;

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Avenant n° 1 – Lot 10 : Electricité – Entreprise AMIVELEC

Suivant l'avancement des travaux, il est nécessaire de déplacer la cuisine pour un montant de 215 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'avenant proposé par l'Entreprise AMIVELEC d'un montant de 215 € HT.

En conséquence, le marché Electricité est porté de 13 682,45 € HT à 13 897,45 € HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Avenant n° 1 – Lot 11 : Plomberie – Entreprise CABLEO

Suivant l'avancement des travaux, il est nécessaire de déplacer la cuisine pour un montant de 198 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'avenant proposé par l'Entreprise CABLEO d'un montant de 198 € HT.

En conséquence, le marché Plomberie est porté de 8 211,21 € HT à 8 409,21 € HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Avenant n° 2 – Lot 02 : Gros-Oeuvre – Entreprise SCHMITT

La Gendarmerie ayant eu besoin de récupérer le logement attenant à la reconstruction qui servait de base de vie, il a été nécessaire de demander à l'Entreprise SCHMITT de mettre un WC chimique pour un montant de 1 600 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'avenant proposé par l'Entreprise SCHMITT d'un montant de 1 600 € HT.

En conséquence, le marché Gros Oeuvre est porté de 63 777,10 € HT à 65 377,10 € HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Avenant n° 1 – Lot 07 : Carrelage - Faïence – Entreprise SCHMITT

Suivant l'avancement des travaux, il a été décidé de modifier les matériaux pour le sol de la salle de bain et du WC au 1^{er} étage. Les sols devaient être en sols souples, ils sont remplacés par du carrelage et de la faïence, ce qui engendre une plus-value pour un montant de 2 257,06 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'avenant proposé par l'Entreprise SCHMITT d'un montant de 2 257,06 € HT.

En conséquence, le marché Carrelage-Faïence est porté de 4 059,82 € HT à 6 316,88 € HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Avenant n° 1 – Lot 09 : Sols souples – Entreprise NETTO DECOR HABITAT

Suivant l'avancement des travaux, il a été décidé de modifier les matériaux pour le sol de la salle de bain et du WC au 1^{er} étage. Les sols devaient être en sols souples, ils sont remplacés par du carrelage et de la faïence, ce qui engendre une moins-value pour un montant de - 502,17 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'avenant proposé par l'Entreprise NETTO DECOR HABITAT d'un montant de – 502,17 € HT.

En conséquence, le marché Sols souples est porté de 3 705,48 € HT à 3 203,31 € HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Projet d'Adressage - Dénomination des voies

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite **loi 3DS**) ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les noms attribués à l'ensemble des voies de la Commune (liste en annexe de la présente délibération) et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Boulevard de l'Orne	BOULEVARD DE L'ORNE
Chemin de la Butte	CHEMIN DE LA BUTTE
Chemin de la Campagne	CHEMIN DE LA CAMPAGNE
Chemin de la Grotte	CHEMIN DE LA GROTTE
Chemin des Champs Porchains	CHEMIN DES CHAMPS PORCHAINS
Chemin des Coursières	CHEMIN DES COURSIERES
Chemin des Écoles	CHEMIN DES ECOLES
Chemin des Rues	CHEMIN DES RUES
Chemin du Champ de Foire	CHEMIN DU CHAMP DE FOIRE
Chemin du Déversoir	CHEMIN DU DEVERSOIR
Chemin du Four à Chaux	CHEMIN DU FOUR A CHAUX
Chemin du Mont Pitois	CHEMIN DU MONT PITOIS
Chemin du Moulin des Vaux	CHEMIN DU MOULIN DES VAUX
Chemin du Roi	CHEMIN DU ROI
Grande Rue	GRANDE RUE
Impasse de l'Ardrilly	IMPASSE DE L'ARDRILLY
Impasse de l'Étable	IMPASSE DE L'ETABLE
Impasse de la Berterie	IMPASSE DE LA BERTERIE
Impasse de la Cayonne	IMPASSE DE LA CAYONNE
Impasse de la Retournelle	IMPASSE DE LA RETOURNELLE
Impasse de la Vieille Ferme	IMPASSE DE LA VIEILLE FERME
Impasse de Saint-Georges	IMPASSE DE SAINT-GEORGES
Impasse de Vaux	IMPASSE DE VAUX
Impasse de Vosgny	IMPASSE DE VOSGNY
Impasse des Fleurs	IMPASSE DES FLEURS
Impasse des Houlettes	IMPASSE DES HOULETTES
Impasse du Cinéma	IMPASSE DU CINEMA
Impasse du Puits	IMPASSE DU PUIITS
Impasse du Rocher du Lion	IMPASSE DU ROCHER DU LION
Impasse du Rocray	IMPASSE DU ROCRAY
Impasse du Tilleul	IMPASSE DU TILLEUL
Impasse du Vauvarin	IMPASSE DU VAUVARIN
Lotissement Le Fleurion	LOTISSEMENT LE FLEURION
Passage des Deux Porches	PASSAGE DES DEUX PORCHES
Place Charles de Gaulle	PLACE CHARLES DE GAULLE
Place des Halles	PLACE DES HALLES
Place du Docteur Roger Cornu	PLACE DU DOCTEUR ROGER CORNU
Place du Marché	PLACE DU MARCHÉ
Route d'Arclais	ROUTE D'ARCLAIS
Route de Caen	ROUTE DE CAEN

Route de Dessus le Bois	ROUTE DE DESSUS LE BOIS
Route de Falaise	ROUTE DE FALAISE
Route de Galerne	ROUTE DE GALERNE
Route de Glatigny	ROUTE DE GLATIGNY
Route de la Baronnerie	ROUTE DE LA BARONNERIE
Route de la Cambuse	ROUTE DE LA CAMBUSE
Route de la Chapelle Normande	ROUTE DE LA CHAPELLE NORMANDE
Route de la Courbe	ROUTE DE LA COURBE
Route de la Fosse	ROUTE DE LA FOSSE
Route de la Goubinière	ROUTE DE LA GOUBINIERE
Route de la Guérardièrre	ROUTE DE LA GUERARDIERE
Route de la Martelée	ROUTE DE LA MARTELEE
Route de la Potiche	ROUTE DE LA POTICHE
Route de la Valette	ROUTE DE LA VALETTE
Route des Isles d'Ouilly	ROUTE DES ISLES D'OUILLY
Route des Landes	ROUTE DES LANDES
Route des Minières	ROUTE DES MINIERES
Route des Varets	ROUTE DES VARETS
Route du Costil Roset	ROUTE DU COSTIL ROSET
Route du Fresne	ROUTE DU FRESNE
Route du Hameau Hue	ROUTE DU HAMEAU HUE
Route du Haut d'Ouilly	ROUTE DU HAUT D'OUILLY
Route du Logis	ROUTE DU LOGIS
Route du Mont-Saint-Michel	ROUTE DU MONT-SAINT-MICHEL
Route du Pont des Vers	ROUTE DU PONT DES VERS
Route du Rocher du Lion	ROUTE DU ROCHER DU LION
Route du Tunnel des Gouttes	ROUTE DU TUNNEL DES GOUTTES
Rue de Bretagne	RUE DE BRETAGNE
Rue de Falaise	RUE DE FALAISE
Rue de l'Église	RUE DE L'EGLISE
Rue de la Baignade	RUE DE LA BAIGNADE
Rue de la Libération	RUE DE LA LIBERATION
Rue de la Vème République	RUE DE LA VEME REPUBLIQUE
Rue des Rosiers	RUE DES ROSIERS
Rue des Violettes	RUE DES VIOLETTES
Rue du Beau Site	RUE DU BEAU SITE
Rue du Grand Clos	RUE DU GRAND CLOS
Rue du Lavoir	RUE DU LAVOIR
Rue du Stade René Vallée	RUE DU STADE RENE VALLLEE
Rue Fraîche	RUE FRAICHE
Venelle du Chêne	VENELLE DU CHENE

Vente de tables

Des tables style « table de ferme » devenues inutiles pour la Commune sont entreposées à la Potiche. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de les mettre en vente au tarif de 75 € la table.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.